

LISTE DE VÉRIFICATION - OBLIGATIONS DES AA ENVERS LE PUBLIC VOYAGEUR

Obligations linguistiques des administrations aéroportuaires désignées et de leurs contractants envers le public voyageur																					
RESPONSABILITÉS	RCN	Aéroports situés dans une capitale provinciale*										Aéroports <u>AVEC</u> demande importante**					Aéroports <u>SANS</u> demande importante				
	LLO art. 22	Règlement LO, art. 7(5)										Règlement LO, art. 7(1), (3)									
	Ottawa	Saint-Jean (TNL)	Halifax	Charlottetown	Frédéricton	Québec	Toronto	Winnipeg	Régina	Edmonton	Victoria	Moncton	Montréal	Saskatoon	Calgary	Vancouver	Gander	Saint John (N.B.)	London	Thunder Bay	Prince George
COMMUNICATIONS AVEC LE PUBLIC ET PRESTATION DES SERVICES (Partie IV de la Loi sur les langues officielles)																					
Sites Web et communications électroniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X
Documents écrits	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X
Renseignements et communications en personne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Formules d'accueil, panneaux indicateurs, annonces et autres renseignements, y compris les communications avec les médias et les annonces dans les médias	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
SANTÉ ET SÉCURITÉ (Article 8 du Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services)																					
Affiches intérieures et extérieures comportant des mots qui visent la santé et la sécurité du public	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Avis écrits qui visent la santé et la sécurité du public	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Messages publics normalisés qui visent la santé et la sécurité du public	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Services d'urgence, notamment les premiers soins, dans une clinique ou une infirmerie située dans un aéroport	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
SERVICES- TRANSPORTEURS (Articles 11 et 12 du Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services)																					
Signalisation, y compris les systèmes d'affichage d'information, relative aux services de transport par avion ou à la récupération des bagages	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Services au comptoir - billets et inscription	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Contrôle et embarquement des passagers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Messages publics	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
SERVICES GÉNÉRAUX (Article 12 du Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services)																					
Services d'alimentation, y compris les restaurants et les cafétérias	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Appareils libre-service, notamment les guichets automatiques bancaires et distributeurs automatiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Téléphones publics et jeux électroniques, y compris les instructions d'utilisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Services hôteliers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Services de location de voiture	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Services de répartition du transport terrestre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Bureaux de change	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Boutique hors taxe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Vente d'assurance voyage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Stationnement, y compris la signalisation, l'affichage et les billets de stationnement (convenu avec les AA)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
COMMUNICATIONS AVEC LE PUBLIC ET PRESTATION DES SERVICES (Partie IV de la Loi sur les langues officielles)																					
Sommaire des obligations	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	
Obligations linguistiques de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA), l'Agence des services frontaliers du Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Transport Canada) et Air Canada dans ces aéroports																					
SANTÉ ET SÉCURITÉ (Article 8 du Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services)																					
Affiches intérieures et extérieures comportant des mots qui visent la santé et la sécurité du public	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Avis écrits qui visent la santé et la sécurité du public	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Messages publics normalisés qui visent la santé et la sécurité du public	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Services d'urgence, notamment les premiers soins, dans une clinique ou une infirmerie située dans un aéroport	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

* Cette disposition entrera en vigueur en juin 2020. Les bureaux qui sont assujettis à cette disposition auront un an, suite à la date d'entrée en vigueur de la disposition, pour être conformes, soit jusqu'en juin 2021.

** Aéroports ayant au moins 1 000 000 de passagers par année ou aéroports où au moins 5% de la demande de services, au cours d'une année, est dans la langue de la minorité.

L'aéroport A l'obligation ✓
 L'aéroport N'A PAS l'obligation X